



## Mécanique - Erreur lors d'un échange standard moteur

-----  
Par jacc

Bonjour,

Mes excuses par avance si je poste dans la mauvaise catégorie. Je ne sais pas trop comment classer ma demande.

Je viens poster à titre préventif, pour le moment.

J'ai il y quelques semaines récupéré ma voiture chez mon garagiste pour un échange standard de moteur suite à des dégâts importants. C'est une Super 5 de 86.

Au cours de mes échanges avec le garagiste, je me suis assuré auprès de lui que le moteur qu'il prévoyait de monter était identique à l'original (1.4), ce à quoi il m'a à chaque fois répondu de ne pas m'inquiéter, que ce serait bien le même. Après avoir récupéré ma voiture il y a peu et roulé quelques kilomètres, j'ai constaté des performances inférieures, et après avoir vérifié la plaque moteur, il s'avère que s'est avéré que c'est un 1.2 et non un 1.4 comme convenu et indiqué sur la facture.

Je vais aller confronter le garagiste dans la semaine. Comment me conseilleriez-vous d'aborder la chose ? Et quels sont mes recours s'il refuse de réparer son erreur ? Au-delà de la perte de performance, je m'inquiète pour l'aspect légal vis-à-vis de ma carte grise et mon assurance auto, en plus de la perte de valeur de la voiture lors de sa revente éventuelle.

Merci de m'avoir lu ! N'hésitez pas si vous avez des questions.

-----  
Par ESP

Bonjour

Ce qu'il faut regarder, c'est le type moteur. Si le nouveau moteur installé est de même référence que celui d'origine, il n'y a aucun besoin d'entamer de démarches d'immatriculation.

""Dans le cas où vous vous procurez un moteur d'un autre type, il est obligatoire de demander une autre carte grise. Chaque type de moteur présente des conformités avec les éléments mécaniques qui constituent le véhicule ""

A mes yeux, 2 solutions...

- changement à nouveau (vu l'âge de ce collector,,,)!!!

- prise en charge des frais de contrôle par la DREAL (ex DRIRE) et des éventuelles conséquences en termes de rai de modification de carte grise.

-----  
Par osram

Bonjour,

Vous assurer que le moteur n'est pas de la même puissance..

Ensuite, votre facture, si vous avez un moteur de 1.2 l et que le mécano vous a facturé un moteur 1.4 l...y a un lézard.

Avez vous signé un ordre de travaux ou devis mentionnant ce moteur 1.4 l ?

-----  
Par jacc

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

La plaque moteur fait foi, c'est bel et bien un 1.2, le code moteur en atteste. On m'a monté un moteur bien ultérieur,

celui des toutes premières Twingo, entre autres.

"Moteur 1.4" figure sur ma facture, mais pas sur le devis. Il était d'abord question de remplacer seulement les pièces endommagées, et j'ai accepté qu'ils me montent ensuite un moteur complet (faute de pièces disponibles) sans signer de 2e devis...

-----  
Par osram

Puisque la facture mentionne un moteur d'114, exigez le changement.

Discutez en avec ce pro, essayez de trouver un arrangement, s'il refuse, vous lui adressez une lettre recommandée avec accusé de réception relatant les faits et le mettez en demeure de rectifier son erreur. (conservez une copie).

S'il ne fait rien, vous passez par un conciliateur de justice (gratuit) et ensuite vous l'assignez avec votre facture et la mise en demeure.